POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS, N Y. 10017

CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE UNATIONS NEWYORK

REFERENCE C.N.216.1974.TREATIES-9

and/

Land M

Le 30 août 1974

CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'ELIMINATION ET LA REPRESSION
DU CRIME D'APARTHEID
ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES LE 30 NOVEMBRE 1973

RATIFICATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur, sur instructions du Secrétaire général, de porter à votre connaissance que le 12 août 1974, l'instrument de ratification par le Gouvernement de la République démocratique allemande de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 30 novembre 1973, a été déposé auprès du Secrétaire général, conformément au paragraphe premier de l'article XIV.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

> Le Directeur de la Division des questions juridiques générales chargé du Service juridique

> > Blaine Sloan